

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 402 Subventions (10.000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires à Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer deux subventions de fonctionnement pour deux associations organisant des manifestations littéraires pour le public parisien ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Lire Autrement Maison des Associations 22, rue Deparcieux (14e). 2019-01570 19999

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La Voie des Livres, 93, rue de la Réunion (20e). 2019-01461 20087

Article 3 : La dépense totale soit 10.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO